



Abandon de chantier par mon pisciniste

Par **taribeaba**, le **13/04/2012** à **06:48**

Bonjour,rrrrNous sommes victimes de l'entreprise Piscine XX en Gironde, qui, après avoir commis maintes malfaçons, a abandonné notre chantier de construction de piscine. Cela devait être la réalisation de notre rêve et celui-ci s'est transformé en cauchemar. Nous sommes au début des démarches : lettre en recommandé...rrrrComment devons-nous procéder ? l'entrepreneur ne nous répond plus et nos échanges par mail ont été houleux.rnQuelles sont les étapes à effectuer ?rrrrJe suis handicapée et nous avons besoin de vos conseils, alors merci d'avance à qui voudra bien nous aider.

Par **pat76**, le **15/04/2012** à **17:07**

BonjourrrrrVous pouvez communiquer le n° de siret de votre pisciniste au forum afin de pouvoir procéder à quelques vérifications.rrrrrVous lui avez adressé une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous le mettiez en demeure de terminer les travaux sous peine de l'assigner en justice et de réclamer des dommages et intérêts?